

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 31 MAI 2024

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, par rapport à ceux du trimestre et du semestre clos le 31 mai 2023. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 8 juillet 2024 et a été approuvé par le comité d'audit le 9 juillet 2024. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 mai 2024 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2023.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 ») qui fait partie des Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (« \$ US »). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA^{MD}* » et de « *EGRIFTA SV^{MD}* » (tésamoréline injectable) réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo^{MD}* » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (le « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments. *EGRIFTA^{MD}* et *EGRIFTA SV^{MD}* sont des marques déposées de Theratechnologies et *Trogarzo^{MD}* est une marque déposée de Taimed Biologics, Inc. (« Taimed »), et nous pouvons l'utiliser aux termes d'une licence exclusive aux États-Unis et au Canada.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion comprend des informations prospectives au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Ces informations prospectives sont fondées sur les opinions et les hypothèses de notre direction et sur les renseignements auxquels elle a accès à l'heure actuelle (collectivement, les « informations prospectives »). Dans certains cas, des termes et expressions comme « peut », « pourra », « pourrait », « devrait », « s'attend », « planifie », « anticipe », « croit », « estime », « projette », « prévoit », « a l'intention », « continue », « potentiel » et d'autres termes et expressions semblables permettent de repérer des informations prospectives. Bien que nous estimions que les attentes reflétées dans ces informations prospectives soient raisonnables, ces

informations portent sur des événements futurs ou sur nos rendements futurs, et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, nos niveaux d'activité, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon marquée des résultats, des niveaux d'activité, du rendement ou des réalisations exprimés expressément ou implicitement dans ces informations prospectives. Ces dernières concernent, entre autres, ce qui suit : nos prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour l'exercice 2024; nos attentes à l'égard de la commercialisation d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}; notre capacité d'accroître les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis et d'atteindre nos objectifs financiers; notre capacité de satisfaire à l'offre et à la demande pour nos produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; le maintien de nos ententes de collaboration et de nos autres ententes importantes avec nos partenaires commerciaux et nos tiers fournisseurs actuels et notre capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; notre capacité de continuer à rechercher et de conserver le remboursement d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; le prix et les modalités de remboursement d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles ou qui peuvent le devenir; notre capacité de respecter les clauses, les engagements et les obligations contenus dans la convention de crédit de Marathon (définie ci-après) et de ne pas être en défaut aux termes de celle-ci; nos attentes concernant le dépôt d'un nouveau dossier pour la formulation F8 de la tésamoréline et les délais prévus pour l'obtention de la décision de la FDA; notre capacité de trouver un partenaire pour la réalisation d'un essai clinique de phase 2 b/3 portant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; notre capacité à générer des résultats positifs de la réalisation de la partie 3de notre essai clinique de phase 1 sur le sudocétaxel zendusortide dans le traitement du cancer de l'ovaire; notre capacité de trouver un partenaire pour poursuivre le développement du TH1902 et de notre plateforme technologique SORT1+^{MC}; notre capacité de contrôler nos charges afin de réaliser un BAIIA ajusté positif et de dégager un bénéfice net; nos attentes concernant nos résultats financiers, y compris nos revenus, nos charges, nos marges brutes, notre rentabilité, nos liquidités, nos dépenses en immobilisations et l'impôt sur nos résultats; et nos estimations concernant nos besoins en capital.

Ces informations, qui indiquent notre point de vue actuel sur des événements futurs, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs présentés ou sous-entendus dans les informations prospectives. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des informations prospectives : les ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} progresseront aux États-Unis avec le temps; nos dépenses continueront d'être maîtrisées; nos pratiques commerciales aux États-Unis ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel; *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis ne sera adopté ou rendu par un organisme gouvernemental; il sera possible de compter sur un approvisionnement continu d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} pour répondre en temps opportun à la demande du marché; nos relations avec les tiers fournisseurs d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront exemptes de conflits; la

quantité de produits retournés et la valeur des ristournes et des rabais ne dépasseront pas nos estimations à cet égard; aucune version biosimilaire de la tésamoréline ne sera approuvée par la FDA; aucun vaccin ni remède ne sera trouvé pour la prévention ou l'éradication du VIH; nous ne serons pas en défaut aux termes des modalités et conditions de la convention de crédit de Marathon, notamment les clauses de liquidités minimales et la cible fondée sur le BAIIA ajusté de Marathon (défini ci-après) prévues dans cette convention; le taux d'intérêt sur la somme empruntée aux termes de la convention de crédit de Marathon n'augmentera pas de façon significative; nous réussirons à générer des résultats positifs, tant sur le plan de l'innocuité que de l'efficacité, de la réalisation de la partie 3 de notre essai clinique de phase 1 sur le sudocétaxel zendusortide dans le traitement du cancer de l'ovaire; nous trouverons un partenaire pour mener un essai clinique de phase 2 b/3 portant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; nous serons en mesure de répondre de manière satisfaisante aux questions soulevées par la FDA dans la lettre de non-approbation (définie ci-après) et de présenter un nouveau dossier à la FDA afin d'obtenir l'approbation de la formulation F8 de la tésamoréline; nous trouverons un partenaire pour poursuivre le développement du TH1902 et de notre plateforme technologique SORT1+^{MC}; les échéances établies dans le présent document ne seront pas touchées de façon défavorable et importante par des événements imprévus qui pourraient survenir après la date du présent rapport de gestion; notre plan d'affaires ne subira pas de modifications importantes; aucun événement international, comme une pandémie ou une guerre mondiale, ne se produira et n'aura d'incidence négative sur le commerce mondial.

Les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives sont soumises à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la poursuite des collaborations et autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et fournisseurs tiers actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD} par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles sur le marché ou qui peuvent le devenir; les événements qui pourraient perturber la capacité de la Société de respecter les délais indiqués dans le présent document; la découverte d'une cure pour le VIH; l'incapacité de la Société de respecter les conditions énoncées dans la convention de crédit de Marathon, entraînant un cas de défaut et permettant au prêteur d'augmenter le taux d'intérêt de 300 points de base par rapport au taux actuel et de saisir tous nos actifs; notre incapacité de répondre de manière satisfaisante aux questions soulevées par la FDA dans la lettre de non-approbation, aboutissant à notre décision de renoncer à obtenir l'approbation de la formulation F8 de la tésamoréline, ou à l'obtention d'une décision défavorable de la FDA concernant la formulation F8 de la tésamoréline; l'incapacité de la Société à conclure un accord de partenariat avec un tiers pour son programme sur la stéatohépatite non alcoolique ou son programme d'oncologie; la survenance d'événements ayant pour effet de modifier les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, sa

rentabilité, ses liquidités, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre rapport annuel sur formulaire 20-F daté du 21 février 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

MESURE NON CONFORME AUX IFRS ET AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les renseignements présentés dans le présent rapport de gestion comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le « BAIIA ajusté » n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

Le calcul du « BAIIA ajusté » figurant dans le présent rapport de gestion diffère du calcul du BAIIA ajusté (le « BAIIA ajusté de Marathon ») aux termes de la convention de crédit conclue avec des membres du même groupe que Marathon en juillet 2022, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de crédit de Marathon »), aux fins de la conformité aux clauses prévues dans cette convention.

SURVOL DES ACTIVITÉS

Nous sommes une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de thérapies novatrices répondant à des besoins médicaux non comblés.

Notre stratégie commerciale vise à accroître les revenus grâce à la vente de nos actifs actuels et potentiels en Amérique du Nord et à développer un portefeuille de produits complémentaires, compatibles avec notre expertise en matière de développement de médicaments et notre savoir-faire en matière de commercialisation, et ce, tout en gérant rigoureusement nos dépenses afin de réaliser un BAIIA ajusté positif.

NOS MÉDICAMENTS

Nous avons actuellement deux produits approuvés : *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} aux États-Unis.

EGRIFTA SV^{MD} (tésamoréline pour injection) est une nouvelle formulation d'*EGRIFTA^{MD}* qui avait initialement été approuvée par la FDA en novembre 2010 et lancée aux États-Unis en janvier 2011. *EGRIFTA SV^{MD}* a été approuvée par la FDA en novembre 2018, a été lancée en 2019 et a maintenant remplacé *EGRIFTA^{MD}* dans ce pays. *EGRIFTA SV^{MD}* est offert en formulation à fiole unique pouvant être gardée à température ambiante et possède une concentration plus élevée, ce qui permet d'administrer un volume réduit aux patients. *EGRIFTA SV^{MD}* est actuellement le seul médicament approuvé aux États-Unis et est indiqué pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients adultes infectés par le VIH atteints de lipodystrophie. Nous commercialisons ce produit aux États-Unis depuis le 1^{er} mai 2014.

Trogarzo^{MD} (ibalizumab-uiyk) injectable a été approuvé par la FDA en mars 2018 et, en association avec d'autres traitements antirétroviraux (« ARV »), est indiqué pour le traitement de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (« VIH-1 ») chez les adultes ayant reçu de nombreux traitements dont l'infection par le VIH-1 est multirésistante et qui ne répondent plus à leur traitement antirétroviral. Trogarzo^{MD} est commercialisé aux États-Unis depuis avril 2018 et a été le premier traitement du VIH comportant un nouveau mode d'action à être approuvé depuis plus de 10 ans. Administré toutes les deux semaines, Trogarzo^{MD} est un traitement ARV à action prolongée qui peut, en association avec d'autres ARV, rendre la charge virale indétectable chez les patients.

Le 3 octobre 2022, la FDA a approuvé le mode d'administration par injection intraveineuse (« IV ») directe sur une période de 30 secondes pour Trogarzo^{MD}. En décembre 2023, la FDA a approuvé le supplément d'autorisation préalable à l'étiquetage de l'entreprise pour y inclure l'administration par injection IV directe d'une dose de charge de 2 000 mg de Trogarzo^{MD}. L'injection intraveineuse directe est une méthode consistant à « pousser » le médicament non dilué dans la circulation sanguine à l'aide d'une seringue pour une administration plus rapide. Elle est conçue pour rendre l'administration de Trogarzo^{MD} plus facile et plus pratique pour les personnes vivant avec le VIH et leurs professionnels de la santé.

NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés, notamment des médicaments innovants dans les domaines de l'oncologie et de la stéatohépatite non alcoolique. Dans le cadre de ses activités de recherche et de développement, la Société travaille également à la prolongation du cycle de vie de ses médicaments approuvés, soit *EGRIFTA SV^{MD}* and Trogarzo^{MD} pour le VIH.

Gestion du cycle de vie de la tésamoréline pour la lipodystrophie

Formulation F8

Le 25 septembre 2023, la Société a annoncé avoir déposé une sBLA auprès de la FDA en vue d'obtenir l'approbation d'une nouvelle formulation de la tésamoréline pour le traitement de la lipodystrophie (la « formulation F8 »). Le 23 janvier 2024, la Société a reçu une lettre de non-approbation (« CRL ») de la FDA. Les questions posées dans la lettre de non-approbation portent essentiellement sur la chimie, la fabrication et les contrôles concernant la microbiologie, les analyses, les impuretés et la stabilité du produit lyophilisé et du produit une fois reconstituée. En outre, la FDA a demandé des informations additionnelles pour comprendre l'impact potentiel de la formulation proposée sur le risque d'immunogénicité. La Société a tenu une rencontre de type A avec la FDA en mars 2024 pour discuter plus en détail du contenu de la lettre de non-approbation et a obtenu des informations importantes concernant le dossier. Theratechnologies doit encore répondre aux questions de la FDA et fera une mise à jour après avoir présenté un nouveau dossier. La FDA a confirmé que l'étude du dossier durerait quatre mois.

La formulation F8 est huit fois plus concentrée qu'*EGRIFTA^{MD}* et deux fois plus concentrée que la formulation F4 actuelle vendue sous le nom commercial *EGRIFTA SV^{MD}*. La Société prévoit de retirer *EGRIFTA SV^{MD}* du marché une fois que la formulation F8 sera approuvée par la FDA, le cas échéant. La formulation F8 est offerte en formulation à fiole unique pouvant être gardée à température ambiante et possède une concentration plus élevée, ce qui permet d'administrer un volume moindre qu'*EGRIFTA SV^{MD}*. La formulation F8 a l'avantage distinct d'exiger une reconstitution unique par période de sept jours de traitement quotidien.

Sudocétaxel zendusortide

Essai clinique de phase 1

Après l'arrêt de l'essai clinique de phase 1 en décembre 2022, nous avons annoncé, le 2 juin 2023, l'approbation par la FDA de la modification de notre protocole de l'essai clinique de phase 1 portant sur le sudocétaxel zendusortide, à la suite d'un dépôt de la modification du protocole. La modification du protocole vise à préciser l'intervalle thérapeutique du sudocétaxel zendusortide et à prolonger sa durée de traitement. La modification du protocole comprend une modification de la fréquence d'administration, qui devient hebdomadaire, et un resserrement de la population de patientes dans le but de se concentrer sur celles atteintes d'un cancer sévère de l'ovaire de haut grade, y compris le cancer du péritoine ou des trompes de Fallope de haut grade, ou d'un cancer endométrioïde de haut grade, une population dans laquelle une efficacité préliminaire a été observée jusqu'à présent. La sélection des patients a également été affinée afin de mettre l'accent sur ceux ayant reçu moins de traitements antérieurs, dont au plus un échec d'un traitement par une taxane et un maximum de huit traitements anticancéreux antérieurs.

L'étude révisée est un modèle modifié de type 6 + 6 avec deux schémas posologiques différents qui se situent dans la plage d'efficacité déterminée pour le sudocétaxel zendusortide : 1,75 mg/kg administré chaque semaine les jours 1, 8 et 15 d'un cycle de 28 jours (comparable à 210 mg/m² toutes les 3 semaines) et 2,5 mg/kg selon le même horaire (comparable à 300 mg/m² toutes les 3 semaines). Quatre autres patientes pourraient être inscrites pour recevoir la dose la plus élevée, pour un total d'au plus 16 patientes au cours de la partie 3 de l'essai. La modification du protocole comprend également une option pour une phase d'expansion qui porterait sur des patients atteints de certains types de tumeurs difficiles à traiter chez lesquelles le sudocétaxel zendusortide a présenté une activité antitumorale.

Le 15 février 2024, la Société a annoncé qu'elle avait achevé le recrutement des six premières participantes à la partie 3 de son essai clinique de phase 1 sur l'utilisation du sudocétaxel zendusortide pour traiter le cancer de l'ovaire avancé. Chaque patiente a reçu une dose de 1,75 mg/kg les jours 1, 8 et 15 d'un cycle de 28 jours. Le 21 mars 2024, nous avons annoncé que nous passons à la dose supérieure dans le cadre de la partie 3 de l'essai clinique de phase 1, c'est-à-dire que les six prochaines patientes recevront une dose de 2,5 mg/kg. Les centres d'étude ont maintenant recruté toutes les patientes pour la deuxième cohorte de l'essai clinique, six patientes ayant achevé le premier cycle de traitement avec cette dose plus élevée et étant évaluables pour l'analyse d'innocuité.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (l'« exercice 2024 »), la Société a prévu d'affecter un montant de 4 800 000 \$ à l'essai clinique de phase 1 et à d'autres activités de recherche et de développement liées à la plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}. De ce montant, une tranche de 2 500 000 \$ sera affectée à l'essai clinique de phase 1, une tranche de 1 695 000 \$ sera affectée aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel, et la tranche restante (605 000 \$) sera affectée au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes. Au cours du semestre clos le 31 mai 2024, la Société a affecté 977 000 \$ à l'essai clinique de phase 1, 1 366 000 \$ aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel et 157 000 \$ au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Le 22 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle réduirait progressivement ses activités de recherche préclinique en oncologie, tout en poursuivant son essai clinique de phase 1 en cours utilisant le sudocétaxel zendusortide pour traiter les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire avancé. La réduction progressive de ces activités de recherche s'harmonise avec la stratégie commerciale de la Société qui consiste à mettre l'accent sur ses activités commerciales et à générer un BAIIA ajusté positif et un résultat net positif. Par conséquent, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, un montant de 336 000 \$ a été comptabilisé dans les charges au titre des indemnités de départ et d'autres dépenses et une charge d'environ 200 000 \$ devrait être comptabilisée au deuxième semestre de 2024. De plus, la Société a comptabilisé, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, un montant de 766 000 \$ en amortissement accéléré des immobilisations corporelles dans les frais de recherche et de développement.

La Société communique actuellement avec des sociétés pharmaceutiques en vue de concéder sous licence les droits relatifs au sudocétaxel zendusortide et à sa plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}.

Tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale

Le 10 septembre 2020, nous avons annoncé notre intention d'étudier la tésamoréline pour le traitement éventuel de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale au moyen de la formulation F8. En novembre 2020, nous avons déposé une demande de drogue nouvelle de recherche (au sens de *Investigational New Drug*) (« DNR ») auprès de la FDA pour un essai clinique de phase 3 évaluant la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique, et nous avons reçu une lettre autorisant le début de cet essai clinique de phase 3 (*Study May Proceed*) de la FDA en décembre 2020. La lettre recommandait à la Société de demander la tenue d'une rencontre pour discuter des questions et des commentaires figurant dans cette lettre afin de régler certains aspects de la conception proposée de l'essai et ainsi s'assurer qu'elle est conforme aux attentes de la FDA en ce qui concerne les essais sur la stéatohépatite non alcoolique. La Société a donné suite à la recommandation de la FDA et a demandé la tenue d'une rencontre avec l'agence.

En juillet 2021, à l'issue de nos discussions avec la FDA, nous avons annoncé que la conception définitive de l'essai clinique de phase 3 entraînerait des coûts plus élevés que ceux que nous avons estimés et que, par conséquent, nous examinons les options s'offrant à nous afin de mettre à exécution, de la manière la plus efficace qui soit, ce programme, y compris la recherche d'un éventuel partenaire.

À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas de lancer cet essai clinique, à moins de réussir à trouver des ressources additionnelles, y compris un partenaire. Nous poursuivons la recherche d'éventuels partenaires sur le marché pour notre programme sur la stéatohépatite non alcoolique. Nous soutenons toujours que le développement continu de la tésamoréline permet à la Société de maintenir son positionnement en tant qu'entreprise proposant de rares options aux fabricants de médicaments leur permettant de s'associer immédiatement à une entreprise afin de lancer un essai clinique de phase 2 b/3 axé sur la stéatohépatite non alcoolique.

Faits saillants récents :

Réorganisation des activités de recherche préclinique en oncologie

Le 22 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle réduirait progressivement ses activités de recherche préclinique en oncologie, tout en poursuivant son essai clinique de phase 1 en cours utilisant le sudocétaxel zendusortide pour traiter les patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire avancé. La réduction progressive de ces activités de recherche s'harmonise avec la stratégie commerciale de la Société qui consiste à mettre l'accent sur ses activités commerciales et à générer un BAIIA ajusté positif et un résultat net positif. Par conséquent, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, un montant de 336 000 \$ a été comptabilisé dans les charges au titre des indemnités de départ et d'autres dépenses et une charge d'environ 200 000 \$ devrait être comptabilisée au deuxième semestre de 2024. De plus, la Société a comptabilisé, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, un montant de 766 000 \$ en amortissement accéléré des immobilisations corporelles dans les frais de recherche et de développement.

Présentation sur le sudocétaxel zendusortide au Congrès 2024 de l'ASCO qui montre des signes d'une efficacité à long terme et un profil d'innocuité gérable chez les patients atteints de tumeurs solides

Lors du Congrès 2024 de l'ASCO (American Society of Clinical Oncology), la Société a présenté des données de phase I provenant des parties 1 et 2 de l'essai clinique portant sur son principal conjugué peptide-médicament (« CPM ») expérimental, le sudocétaxel zendusortide, établissant des signes d'efficacité à long terme et un profil d'innocuité gérable dans le traitement de patients atteints de tumeurs solides.

Les résultats de l'étude suggèrent un mode d'action multimodal unique du sudocétaxel zendusortide qui diffère de celui des autres traitements contre le cancer et comprend l'induction de l'infiltration des cellules immunitaires même dans les modèles de tumeurs « froides », l'inhibition du mimétisme vasculogénique, le ciblage des cellules souches cancéreuses résistantes à la chimiothérapie et l'activation de la voie immunitaire cgas/STING. De plus, les chercheurs ont observé des signes précoces d'efficacité principalement chez les femmes atteintes de cancer (cancer de l'ovaire, cancer de l'endomètre, cancer du sein triple négatif [CSTN]), sept des 16 participantes (44 %) ayant obtenu un bienfait clinique (réponse complète + réponse partielle + maladie stable) confirmé selon les critères RECIST 1.1 (Response Evaluation Criteria in Solid Tumors).

EMPLOI DU PRODUIT TIRÉ DES FINANCEMENTS RÉCENTS

Placement de janvier 2021

Le tableau suivant compare l'emploi du produit estimé tiré du placement d'unités réalisé en janvier 2021 et son emploi réel au 31 mai 2024 :

<i>en millions</i>	Emploi du produit estimé	Emploi du produit réel	Écart
Essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique	30,5 \$	2,8 \$	(27,7) \$
Recherche et développement en oncologie	7,0 \$	11,1 \$	4,1 \$
Activités commerciales et de commercialisation	3,5 \$	–	(3,5) \$
Autres	1,5 \$	15,7 \$	14,2 \$
Produit net	42,5 \$	29,6 \$	(12,9) \$

Au 31 mai 2024, un montant d'environ 2 828 000 \$ avait été utilisé dans le cadre de l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique. Le montant engagé dans le cadre ce programme jusqu'à ce jour a permis à la Société de favoriser les négociations entourant la conception de l'essai clinique de phase 2 b/3. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les montants nécessaires à la finalisation de l'essai clinique de phase 2 b/3 avec la FDA, étant donné que nous avons décidé de ne pas répondre aux dernières questions reçues en février 2022 afin de les aborder avec tout partenaire que nous pourrions trouver en vue d'optimiser la conception, si nous jugeons qu'il est pertinent de le faire. La Société estime que les coûts du recrutement et du dosage des 350 premiers patients seraient d'environ 50 000 000 \$. Sous réserve de la qualité des données obtenues dans le cadre du traitement des 350 premiers patients, la Société estime qu'un montant supérieur à 100 000 000 \$ sera nécessaire pour terminer l'essai clinique de phase 2 b/3 et de phase 3. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous n'engagerons aucune dépense additionnelle au titre du programme sur la stéatohépatite non alcoolique avant d'avoir trouvé un partenaire.

Au 31 mai 2024, un montant d'environ 11 078 000 \$ avait été utilisé dans le cadre des activités de recherche et de développement en oncologie. Pour l'exercice 2024, la Société a prévu d'affecter un montant de 4 800 000 \$ à l'essai clinique de phase 1 visant à évaluer le sudocétaxel zendusortide et à d'autres activités de recherche et de développement liées à la plateforme de la Technologie SORT1+^{MC}. De ce montant, une tranche de 2 500 000 \$ sera affectée à l'essai clinique de phase 1, une tranche de 1 695 000 \$ sera affectée aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel, et la tranche restante (605 000 \$) sera affectée au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Au cours du deuxième trimestre clos le 31 mai 2024, la Société a affecté 588 000 \$ à l'essai clinique de phase 1, 1 033 000 \$ (y compris l'amortissement accéléré de 766 000 \$) aux travaux de laboratoire et aux salaires du personnel et 44 000 \$ au développement de produits pharmaceutiques et à d'autres charges externes.

Enfin, la Société n'a mis en œuvre aucune nouvelle initiative en ce qui concerne les activités commerciales et de commercialisation, de sorte que les fonds qui étaient destinés à cet emploi ont été versés à son fonds de roulement. L'écart entre le montant affecté et le montant utilisé au 31 mai 2024 représente les fonds détenus en trésorerie en attendant leur affectation prévue au fur et à mesure que les coûts seront engagés.

Placement d'octobre 2023

Le tableau suivant compare l'emploi du produit estimé tiré du placement d'unités réalisé en octobre 2023 et son emploi réel au 31 mai 2024 :

<i>en millions</i>	Emploi du produit estimé	Emploi du produit réel	Écart
Financement du fonds de roulement	19,1 \$	–	(19,1) \$
Frais généraux et administratifs	2,0 \$	–	(2,0) \$
Dépenses de commercialisation	2,0 \$	–	(2,0) \$
Produit net	23,1 \$	–	(23,1) \$

Au 31 mai 2024, la Société n'avait pas utilisé le produit du placement d'octobre 2023.

À l'heure actuelle, la Société a une déclaration d'inscription préalable sur formulaire F-3 en vigueur auprès de la Securities and Exchange Commission, par suite de son annonce faite le 21 décembre 2023. Cependant, dans le cadre de son dépôt, la Société a décidé de renoncer au dépôt de son prospectus préalable de base simplifié définitif auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Comme nous l'avons déjà communiqué, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires, la déclaration d'inscription préalable permettra à la Société d'offrir, aux États-Unis, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des reçus de souscription, des bons de souscription, des titres de créance et des unités d'un montant total pouvant aller jusqu'à 100 000 000 \$, à l'occasion, au cours d'une période de 25 mois.

PRÉVISIONS DES REVENUS ET DU BAIIA AJUSTÉ POUR L'EXERCICE 2024

Nous confirmons nos prévisions de revenus pour l'exercice 2024, qui devraient se situer dans une fourchette allant de 87 millions de dollars à 90 millions de dollars, et la croissance du portefeuille de produits commercialisés par rapport à l'exercice 2023 devrait se situer dans une fourchette allant de 6,4 % à 10,0 %. Nous nous attendons à ce que le BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, se situe entre 13 millions de dollars et 15 millions de dollars pour l'exercice 2024.

RÉSULTATS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

Sommaire des revenus du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2024

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 mai		Variation (en %)	Semestres clos les 31 mai		Variation (en %)
	2024	2023		2024	2023	
Ventes nettes d'EGRIFTA SV ^{MD}	16 200	10 853	49,3 %	25 786	23 564	9,4 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	5 817	6 696	(13,1)%	12 478	13 893	(10,2)%
Revenus	22 017	17 549	25,5 %	38 264	37 457	2,2 %

Revenus

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, les revenus consolidés se sont établis à 22 017 000 \$ et à 38 264 000 \$, comparativement à 17 549 000 \$ et à 37 457 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 mai 2023, soit une hausse de 25,5 % d'un exercice à l'autre pour le deuxième trimestre et de 2,2 % pour le premier semestre de l'exercice 2024.

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes d'EGRIFTA SV^{MD} se sont élevées à 16 200 000 \$, contre 10 853 000 \$ au deuxième trimestre de l'exercice 2023, ce qui représente une augmentation de 49,3 % d'un exercice à l'autre. L'accroissement des ventes d'EGRIFTA SV^{MD} pour le deuxième trimestre considéré s'explique essentiellement par la forte demande pour le produit, ainsi que par les ventes qui ont été plus faibles qu'à l'ordinaire au deuxième trimestre de l'exercice précédent par suite des prélèvements sur les stocks au début du deuxième trimestre de 2023. Les ventes nettes du semestre clos le 31 mai 2024 se sont établies à 25 786 000 \$, comparativement à 23 564 000 \$ pour la période correspondante de 2023, ce qui représente une croissance de 9,4 %.

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 5 817 000 \$, contre 6 696 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit une baisse de 13,1 % d'un exercice à l'autre. Le recul des ventes de Trogarzo^{MD} est principalement attribuable aux pressions concurrentielles dans le segment de marché des infections au VIH-1 multirésistantes aux médicaments, où Trogarzo représente toujours une part importante de l'arsenal de traitement, bien que sa part de marché ait régressé au profit des chefs de file du marché dans ce segment.

Pour le semestre clos le 31 mai 2024, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont élevées à 12 478 000 \$, contre 13 893 000 \$ pour la même période de 2023.

Coût des ventes

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, le coût des ventes s'est établi à 4 547 000 \$ et à 9 831 000 \$, comparativement à 4 909 000 \$ et à 9 602 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Coût des ventes

	Trimestres clos les 31 mai				Semestres clos les 31 mai			
	2024		2023		2024		2023	
	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus	(en milliers de dollars)	% des revenus
<i>EGRIFTA SV^{MD}</i>	1 549	9,6 %	1 187	10,9 %	3 436	13,3 %	2 226	9,4 %
Trogarzo ^{MD}	2 998	51,5 %	3 722	55,6 %	6 395	51,2 %	7 376	53,0 %
Total	4 547	20,7 %	4 909	28,0 %	9 831	25,7 %	9 602	25,6 %

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, le coût des ventes d'*EGRIFTA SV^{MD}* reflète une provision de 251 000 \$ et de 1 088 000 \$, respectivement, liée à la fabrication d'un lot de formulation F8 de la tésamoréline, puisque la formulation F8 n'a pas encore été approuvée par la FDA à des fins de commercialisation. Le coût des ventes de Trogarzo^{MD} est fixé par contrat à 52 % des ventes nettes, sous réserve d'ajustements périodiques pour les retours ou d'autres facteurs.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont respectivement chiffrés à 4 725 000 \$ et à 8 477 000 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, comparativement à 10 389 000 \$ et à 19 745 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les frais de recherche et de développement pour le trimestre clos le 31 mai 2024 tiennent compte de l'amortissement accéléré (766 000 \$) du matériel utilisé dans le cadre des activités de recherche préclinique en oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement peu avancées.

Frais de recherche et de développement
(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 mai			Semestres clos les 31 mai		
	2024	2023	Variation (en %)	2024	2023	Variation (en %)
<i>Oncologie</i>						
Recherche en laboratoire et personnel	1 033*	475	117 %	1 366*	988	38 %
Développement de produits pharmaceutiques	44	3 394	-99 %	157	4 343	-96 %
Essai clinique de phase I	588	482	22 %	977	1 602	-39 %
Projets médicaux et sensibilisation	278	1 081	-74 %	504	2 382	-79 %
Salaires, avantages et charges	1 271	2 491	-49 %	2 614	5 121	-49 %
Activités d'ordre réglementaire	376	415	-9 %	807	798	1 %
Formulation IM de Trogarzo ^{MD}	6	320	-98 %	26	850	-97 %
Développement de la formulation de la tésamoréline	448	379	18%	1 052	1 108	-5 %
Études sur les facteurs humains – F8	5	454	-99 %	7	613	-99 %
Stylo injecteur	–	44	–	–	339	–
Activités en Europe	50	113	-56 %	52	339	-85 %
Frais de déplacement, honoraires des consultants, brevets, options, autres	308	741	-58 %	579	1 262	-54 %
Coûts de restructuration	318	–	–	336	–	–
Total	4 725	10 389	-55 %	8 477	19 745	-57 %

* Compte tenu de l'amortissement accéléré (766 000 \$) des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre du programme d'oncologie, par suite de la décision de cesser les activités de recherche et de développement liées à ce programme.

Les frais de recherche et de développement au deuxième trimestre de 2023 ont subi l'incidence défavorable d'une provision de 3 042 000 \$ liée à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide, qui pourrait expirer avant que nous soyons en mesure de l'utiliser dans notre programme clinique. Aucune provision de cette nature n'a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2024.

Frais de vente

Les frais de vente ont diminué pour se situer à 6 367 000 \$ et à 12 068 000 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, contre 6 479 000 \$ et 13 293 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La diminution des frais de vente pour le semestre clos le 31 mai 2024 est en grande partie attribuable à une gestion plus serrée des frais liés aux activités de commercialisation. Les dépenses se sont stabilisées au deuxième trimestre de l'exercice 2024 par suite des mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'exercice 2023.

Le poste « Frais de vente » comprend également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA SV*^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons inscrit une charge d'amortissement de 360 000 \$ et de 720 000 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, comparativement à 739 000 \$ et à 1 478 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 3 090 000 \$ et 6 846 000 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, en regard de 3 716 000 \$ et 8 168 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. La diminution des frais généraux et administratifs est en grande partie attribuable à la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts annoncées au cours de l'exercice 2023.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à 5 459 000 \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2024 et à 5 212 000 \$ pour le semestre clos le 31 mai 2024, comparativement à (6 140 000)\$ et à (10 032 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Charges financières nettes

Des charges financières nettes de 2 183 000 \$ et de 4 308 000 \$, respectivement, ont été inscrites pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024, contre 1 943 000 \$ et 6 883 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023. Les charges financières nettes du deuxième trimestre de l'exercice 2024 comprennent des intérêts de 2 313 000 \$, comparativement à 1 874 000 pour le deuxième trimestre de l'exercice 2023. Les charges financières nettes du semestre clos le 31 mai 2024 comprennent des intérêts de 4 587 000 \$, comparativement à 3 658 000 \$ pour le semestre correspondant de l'exercice 2023. Les charges financières nettes du semestre clos le 31 mai 2023 ont également subi l'incidence de la perte sur la modification de la dette de 2 650 000 \$ liée à l'émission des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») émis dans le cadre des modifications de la

convention de crédit conclue avec des membres du même groupe que Marathon Asset Management (la « convention de crédit »).

Les charges financières nettes pour le trimestre et le semestre clos le 31 mai 2024 comprennent également une charge de désactualisation de 382 000 \$ et 756 000 \$, respectivement, en regard de 609 000 \$ et de 1 142 000 \$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2023.

Bénéfice net (perte nette)

Du fait de la hausse des revenus et de la gestion rigoureuse des charges au cours du dernier exercice, le bénéfice net du deuxième trimestre clos le 31 mai 2024 s'est élevé à 987 000 \$, en regard d'une perte nette de 10 013 000 \$. Pour les semestres clos les 31 mai 2024 et 2023, la Société a inscrit des pertes nettes de 3 494 000 \$ et de 20 456 000 \$, respectivement.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Liquidité et continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

À la date de publication des états financiers intermédiaires, la Société prévoit que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants au 31 mai 2024 et les entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation actuelles seront suffisants pour financer ses charges d'exploitation et ses obligations au titre de la dette pour au moins 12 mois à compter de la date de publication des états financiers intermédiaires. Compte tenu des récentes mesures prises par la Société, l'incertitude significative qui jetait un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation a été levée à compter des états financiers intermédiaires du deuxième trimestre.

Dans le but d'atteindre une rentabilité durable, la Société a mis en place plusieurs mesures visant à rationaliser ses activités, dont la diminution des frais de recherche et de développement, et établi une nouvelle structure d'exploitation axée sur ses activités commerciales (notamment, par exemple, comme il est décrit à la note 6 a des états financiers intermédiaires). Pour le trimestre clos le 31 mai 2024, la Société a dégagé un bénéfice net de 987 000 \$ (perte nette de 10 013 000 \$ en 2023) et enregistré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs de 290 000 \$ (flux de trésorerie négatifs de 3 562 000 \$ en 2023). Au 31 mai 2024, la trésorerie et les placements obligataires et dans les fonds du marché monétaires totalisaient 36 028 000 \$.

La convention de crédit de Marathon comporte diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter à la note 7 des états financiers intermédiaires). Au 31 mai 2024, les principales clauses restrictives de la convention de crédit de Marathon, dans sa version modifiée, étaient notamment les suivantes : i) les liquidités minimales exigées doivent être comprises entre 15 000 000 \$ et 20 000 000 \$, en fonction de cibles

fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon (au sens donné à ce terme dans la convention de crédit de Marathon, le « BAIIA ajusté de Marathon ») au cours des quatre derniers trimestres clos; et ii) les cibles minimales fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon au cours des quatre derniers trimestres clos. Un manquement à une clause restrictive autorise le prêteur à exiger le remboursement immédiat de l'emprunt et rend les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle. À l'heure actuelle, aucune autre source de financement n'a été consentie à la Société.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 31 mai 2024 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire du respect des conditions liées à la convention de crédit de Marathon ou de l'obtention du soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles, au besoin), de l'accroissement des revenus tirés d'EGRIFTA SV^{MD} et de la gestion continue de ses charges de manière à atteindre ou à excéder la cible fondée sur le BAIIA ajusté de Marathon et à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 36 028 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations d'organismes gouvernementaux et municipaux, et des fonds du marché monétaire.

Pour le trimestre clos le 31 mai 2024, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation se sont élevées à 2 616 000 \$, ce qui constitue une amélioration de 10 821 000 \$ par rapport à des sorties de trésorerie de 8 205 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2023.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 2 906 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 4 643 000 \$ en 2023). Ces variations comprennent l'incidence favorable d'une diminution des stocks (769 000 \$), d'une baisse des frais payés d'avance et des acomptes (473 000 \$) et d'une hausse des provisions (524 000 \$). Elles tiennent également compte de l'incidence défavorable d'une augmentation des débiteurs (2 858 000 \$) et d'une baisse des créditeurs (1 781 000 \$).

Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 639 000 \$ et les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont atteint 137 000 \$, en raison essentiellement du versement du deuxième paiement d'étape à TaiMed Biologics par suite de l'approbation de la méthode d'administration par injection IV directe de Trogarzo^{MD} (1 500 000 \$), lequel a été compensé par la vente d'obligations (1 363 000 \$).

Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	2024		2023				2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Revenus	22 017	16 247	23 452	20 855	17 549	19 908	21 421	20 811
Charges d'exploitation								
Coût des ventes								
Coût des produits vendus	4 547	5 284	5 066	4 967	4 909	4 693	5 909	5 292
Frais de recherche et de développement	4 725	3 752	5 229	5 396	10 389	9 356	9 455	8 425
Frais de vente	6 367	5 701	6 748	6 728	6 479	6 814	7 809	8 404
Frais généraux et administratifs	3 090	3 756	3 739	3 710	3 716	4 452	3 956	4 209
Total des charges d'exploitation	18 729	18 493	20 782	20 801	25 493	25 315	27 129	26 330
Charges financières nettes	(2 183)	(2 125)	(5 005)	(674)	(1 943)	(4 940)	(2 078)	(1 879)
Impôt sur le résultat	(118)	(110)	(73)	(126)	(126)	(96)	(143)	(151)
Bénéfice net (perte nette)	987	(4 481)	(2 408)	(746)	(10 013)	(10 443)	(7 929)	(7 549)
Bénéfice (perte) de base et dilué(e) par action	0,02	(0,10)	(0,08)	(0,03)	(0,10)	(0,11)	(0,09)	(0,08)

Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments. Nous avons également pris des mesures visant à réduire les dépenses en recherche et développement, dont l'effet a commencé à se faire sentir au troisième trimestre de l'exercice 2023 et se poursuivra au cours de l'exercice 2024, à mesure que nous diminuerons les dépenses affectées à notre programme d'oncologie.

Modifications récentes de normes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Il y a lieu de se reporter à la note 2 des états financiers intermédiaires pour connaître les changements de méthodes comptables, les nouvelles normes adoptées et les normes publiées, mais non encore en vigueur.

Données sur les actions en circulation

Au 8 juillet 2024, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 45 980 019. La Société avait aussi 5 000 000 de bons de souscription de Marathon émis et en circulation exerçables contre 1 250 000 actions ordinaires, 2 038 651 options attribuées aux termes de son régime d'options d'achat d'actions et 3 381 816 reçus de souscription échangeables.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre et du semestre clos le 31 mai 2024.

Facteurs économiques et sectoriels

Au cours du trimestre clos le 31 mai 2024, aucun facteur économique et sectoriel significatif n'a influé sur nos activités.

Contrôle interne

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période ouverte le 1^{er} mars 2024 et close le 31 mai 2024 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Rapprochement du BAIIA ajusté
(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 31 mai		Semestres clos les 31 mai	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette)	987	(10 013)	(3 494)	(20 456)
Ajouter :				
Amortissement ¹	1 262	932	1 779	1 871
Charges financières nettes ²	2 183	1 943	4 308	6 883
Impôt sur le résultat	118	126	228	222
Rémunération fondée sur des actions	340	702	967	1 278
Provision au titre des stocks ³	251	170	1 088	170
Coûts de restructuration	318		336	
BAIIA ajusté	5 459	(6 140)	5 212	(10 032)

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et l'amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette et le profit sur la résiliation de bail.

³ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8.